

Département de la Drôme

Mairie de Châteaudouble

Châteaudouble, le 17 janvier 2019

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHATEAUDOUBLE Séance du 16 janvier 2019 à 20h30

Nombre de Conseillers

En exercice **15**

Présents **14**

Votants **14**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 11 janvier 2019

Date d'affichage du procès-verbal : 17 janvier 2019

L'an DEUX MIL DIX-NEUF, le seize janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAUDOUBLE (Drôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **M. François BELLIER**.

Présents : **MM. BERGER Alexandre - BOSSON Julie - BRESSON Rachel - DOUVRE Philippe - GRANDOUILLER Michel - MANSON Daniel - MOULIN Stéphanie - MOUTOT Rainier - PHILIT Claude - REBELO Thierry - REVOL Gérard - STALDER-MEYER Sandrine - VIGNARD Mireille**

Absent excusé : **MM. ROUX William**

Secrétaire de séance : **Mme Mireille VIGNARD**

---ooOoo---

Monsieur le Maire propose la modification de l'ordre du jour pour la prise en compte d'une délibération relative :

✓ Salle des fêtes : demande de subvention au Syndicat d'Énergie de la Drôme

Le conseil municipal donne un avis favorable à cette modification de l'ordre du jour.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 19 décembre 2018 :

Présentation et approbation du compte rendu de la séance du 19 décembre 2018.

2. Tarification 2019 :

Monsieur le Maire rappelle la tarification appliquée sur la commune pour l'année 2018 et sollicite le conseil municipal sur celle-ci.

Location des salles municipales :

	Caution	Période du 15 avril au 14 octobre	Période du 15 octobre au 14 avril
Salle des fêtes	230 €	100 €	150 €
Salle Polyvalente	100 €	50 €	70 €

Concessions cimetièrè :

Perpétuelle 1 place 300 €

Trentenaire 1 place 150 €

Columbarium :

Perpétuelle 1 case 300 €

Trentenaire 1 place 150 €

Eau potable (tarif HT) :

Raccordement au réseau : 530.00 €

Part fixe : 45 €

Prix du m³ : 0.68 €

Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les tarifs ci-dessus.

Pour rappel tarif de l'assainissement (tarif HT) qui est de la compétence de Valence Romans Agglo :

Part fixe : 40 €

Prix du m³ : 0.50 €.

3. Salle des fêtes :

Monsieur le Maire présente le plan de financement prévisionnel par rapport à l'estimatif de l'Avant-Projet Sommaire :

Dépenses		Recettes	
Maîtrise d'œuvre		DETR 2019	125 000 €
Travaux		Conseil Régional	43 692 €
Autres frais		Conseil Départemental	270 998 €
		EPCI Fonds de concours	50 000 €
		SDED	16 000 €
		Fonds Propres	31 952 €
		Emprunt	100 000 €
TOTAL HT	637 642 €	TOTAL HT	637 642 €

➤ **Etat : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)**

Monsieur le Maire rappelle que la DETR permet de financer des projets d'investissement et précise que le projet « Rénovation de la salle des fêtes » peut être subventionné à hauteur de 25% de 500 000 euros.

Monsieur le Maire propose d'adopter le plan de financement ci-dessus et de solliciter le financement de l'Etat dans le cadre de la DETR 2019.

Le conseil municipal adopte le plan de financement et sollicite le financement de l'Etat dans le cadre de la DETR 2019.

➤ **Syndicat d'Énergie de la Drôme**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le SDED a également la compétence des économies d'énergie, et qu'à ce titre, la commune peut bénéficier de subventions sur les travaux de rénovation éligibles, à hauteur de 50% dans la limite de 20 000 euros de travaux et de 20% supplémentaires jusqu'à 50 000 euros HT.

Il précise que les travaux de rénovation envisagés à la salle des fêtes sont éligibles et pourraient bénéficier d'une subvention à hauteur de 16 000 €.

Afin de bénéficier de cette subvention, la commune doit délibérer.

Le conseil municipal autorise le maire à demander la subvention au SDED.

Adopté : deux délibérations seront prises.

4. Questions diverses :

➤ **Projets 2019** : envisagés : aménagement d'un jardin du souvenir au cimetière, rénovation de la façade sud de l'église, rafraîchissement des salles de classe, panneaux d'indication du bowl-terrain de foot..., marquage des places de parking sur la place des ramus, ...

➤ **Chemin des peintres** : cette manifestation aura lieu les 12 et 13 octobre 2019 au temple et au troquet de marette. Un appel de participation aux chateaudoublois(es), à la commission qui organisera cette manifestation, sera fait prochainement.

➤ **Information Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** : organise l'aménagement et le développement d'un bassin de vie à long terme (10 à 20 ans). Il fixe les orientations générales d'organisation du territoire et détermine les grands équilibres entre espaces urbains, agricoles et naturels.

➤ **Information Atlas de la Biodiversité** : La Communauté d'Agglomération et le Parc Naturel Régional du Vercors s'associent pour porter ce projet qui cartographie les habitats naturels et inventorie les espèces présentes sur le territoire des 18 communes du sud de l'Agglo dont la commune de Châteaudouble. Monsieur François BELLIER participe, pour la commune, à l'élaboration de cet atlas.

➤ **Commission Voirie** : se réunira le 9 février 2019 à 9h00 en Mairie

➤ **Commission bâtiments** : se réunira le 2 février 2019 à 10h00 en Mairie

La séance est levée à 22h00.

Le prochain Conseil Municipal est prévu le 20 février 2019 à 20h30